

**SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU
PLAN D'ACTION FORÊT URBAINE (PAFU)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2018

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport des auditeurs indépendants	
État des revenus et dépenses du Plan d'action Forêt Urbaine	1
Notes complémentaires	2-3

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état des revenus et dépenses du Plan d'action Forêt Urbaine (PAFU) ci-joint de la SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, l'état des revenus et dépenses du Plan d'action Forêt Urbaine (PAFU) ci-joint donne, dans tous son aspect significatif, une image fidèle des résultats des activités du Plan d'action Forêt Urbaine de la SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Syndicat à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal,
Le 24 avril 2019

DESORMEAUX PATENAUDE INC.
Par : **Jasmin Patenaude, CPA**

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU PLAN D'ACTION FORÊT URBAINE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Page 1

	Projets de la PAC	Projets hors PAC
PRODUITS		
Services rendus	515 726 \$	122 718 \$
Subventions		
Ville de Montréal - PAFU	924 465	-
Ville de Montréal - RUI	-	-
Fondations	-	-
Autres subventions	36 891	-
Dons et commandites		
Banque TD	212 027	-
Autres dons et commandites	50 758	17 976
	<u>1 739 867</u>	<u>140 694</u>
CHARGES		
Charges d'exploitation		
Salaires et charges sociales	474 930	22 162
Sous-traitants	419 744	28 057
Transport	41 562	537
Promotion	23 543	-
Fournitures et végétaux	575 640	72 256
	<u>1 535 419</u>	<u>123 011</u>
Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	98 439	7 409
Sous-traitants	-	-
Fournitures de bureau et informatiques	13 330	1 003
Loyer	32 069	2 414
Frais de bureau	14 877	1 120
Assurances	8 948	674
Honoraires professionnels	6 498	489
Amortissement- Actifs corporels	5 909	445
Amortissement - Actifs incorporels	9 581	721
Frais bancaires et intérêts	401	30
	<u>190 052</u>	<u>14 305</u>
	<u>1 725 471</u>	<u>137 316</u>
RÉSULTAT NET	<u>14 396</u>	<u>3 378</u>

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES DU PLAN D'ACTION FORÊT URBAINE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Page 2

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, offre des services de réalisation d'activité de reverdissement et des levées de fonds en faveur de projets de reverdissement. Il est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations. Ces actifs sont présentés aux états financiers complet de l'organisme

Comptabilisation des produits, travaux en cours et produits reportés

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports de biens et services sont comptabilisés si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal de ses activités.

Les honoraires sont comptabilisés à titre de produits selon la méthode de l'achèvement des travaux. Les coûts et les produits sont cumulés aux postes "travaux en cours" et "produits reportés" jusqu'à ce que les projets soient terminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Revenus et charges d'exploitation

Dans ses revenus et ses charges d'exploitation, l'organisme présente uniquement les montants réels des projets admissibles dans le cadre du Plan d'action Forêt Urbaine.

Frais d'administration

Les frais d'administration appliqués aux projets admissibles du Plan d'action Forêt Urbaine ont été estimés à 93% du montant total des frais admissibles.

**SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2018

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport des auditeurs indépendants	
État des résultats	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des flux de trésorerie	3
État de la situation financière	4
Notes complémentaires	5-9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Syndicat à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Desormeaux Patenaude Inc

Montréal,
Le 24 avril 2019

DESORMEAUX PATENAUDE INC.
Par :Jasmin Patenaude, CPA

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DES RÉSULTATS

Page 1

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
	Total	Total
PRODUITS		
Services rendus	638 444 \$	341 776 \$
Subventions		
Ville de Montréal - PAFU	924 465	793 732
Ville de Montréal - RUI	-	186 666
Fondations	-	28 600
Autres subventions	36 891	39 779
Dons et commandites		
Banque TD	212 027	129 046
Autres dons et commandites	68 734	72 581
	<u>1 880 561</u>	<u>1 592 180</u>
CHARGES		
Charges d'exploitation		
Salaires et charges sociales	497 091	393 900
Sous-traitants	447 801	479 639
Transport	42 099	37 658
Promotion	23 543	11 766
Fournitures et végétaux	647 896	506 873
	<u>1 658 430</u>	<u>1 429 836</u>
Charges d'administration		
Salaires et charges sociales	105 848	60 606
Fournitures de bureau et informatiques	14 333	14 521
Loyer	34 483	33 487
Frais de bureau	15 997	19 858
Assurances	9 622	5 747
Honoraires professionnels	6 987	38 081
Amortissement- Actifs corporels	6 354	3 610
Amortissement - Actifs incorporels	10 302	10 301
Frais bancaires et intérêts	431	552
	<u>204 357</u>	<u>186 763</u>
	<u>1 862 787</u>	<u>1 616 599</u>
RÉSULTAT NET	<u>17 774</u>	<u>(24 419)</u>

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Page 2

	2018		
	Non affecté	Investi en immobilisations	Total
SOLDE AU DÉBUT	284 312 \$	24 055 \$	308 367 \$
Résultat net	34 430	(16 656)	17 774
Investissement en immobilisations	<u>(19 327)</u>	<u>19 327</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>299 415</u>	<u>26 726</u>	<u>326 141</u>

	2017		
	Non affecté	Investi en immobilisations	Total
SOLDE AU DÉBUT	297 544 \$	35 242 \$	332 786 \$
Résultat net	(10 508)	(13 911)	(24 419)
Investissement en immobilisations	<u>(2 724)</u>	<u>2 724</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>284 312</u>	<u>24 055</u>	<u>308 367</u>

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Page 3

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	17 774 \$	(24 419) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	6 354	3 610
Amortissement - Immobilisations incorporelles	10 302	10 301
	<u>34 430</u>	<u>(10 508)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(102 865)	(4 203)
Stocks	9 164	(37 930)
Frais payés d'avance	(3 130)	(427)
Créditeurs	39 080	(85 908)
Produits reportés	212 917	105 453
	<u>189 596</u>	<u>(33 523)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(19 327)</u>	<u>(2 724)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	<u>(18)</u>	<u>(13 490)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	170 251	(49 737)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>36 077</u>	<u>85 814</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>206 328</u>	<u>36 077</u>

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2018

Page 4

	2018	2017
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	206 328 \$	36 077 \$
Débiteurs (note 3)	580 634	477 769
Stocks (note 4)	45 448	54 612
Frais payés d'avance	7 418	4 288
	<u>839 828</u>	<u>572 746</u>
À long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	26 728	13 754
Actifs incorporels (note 6)	-	10 302
	<u>26 728</u>	<u>24 056</u>
	<u>866 556</u>	<u>596 802</u>
PASSIF		
À court terme		
Marge de crédit (note 9)	-	17
Créditeurs (note 7)	216 545	177 465
Apports reportés (note 8)	323 870	110 953
	<u>540 415</u>	<u>288 435</u>
ACTIF NET		
Non-affecté	299 415	284 312
Investi en immobilisations	26 726	24 055
	<u>326 141</u>	<u>308 367</u>
	<u>866 556</u>	<u>596 802</u>

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

Un administrateur,



1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, offre des services de réalisation d'activité de reverdissement et des levées de fonds en faveur de projets de reverdissement. Il est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Comptabilisation des produits, travaux en cours et produits reportés

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports de biens et services sont comptabilisés si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal de ses activités.

Les honoraires sont comptabilisés à titre de produits selon la méthode de l'achèvement des travaux. Les coûts et les produits sont cumulés aux postes "travaux en cours" et "produits reportés" jusqu'à ce que les projets soient terminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Inventaire de végétaux

L'inventaire de végétaux est évalué au plus faible du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30%.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à ce type de charge. La charge de salaire de la direction générale est ventilée selon la clé de répartition suivante:

- au prorata de l'estimation du temps consacré aux projets.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs et travaux en cours. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire et des créditeurs.

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Page 7

3. DÉBITEURS

	2018	2017
Clients	494 878 \$	120 042 \$
Travaux en cours	10 129	291 310
À recevoir de l'État	75 627	66 417
	<u>580 634</u>	<u>477 769</u>

4. STOCKS

	2018	2017
Arbres	36 792 \$	47 187 \$
Arbustes et autres végétaux	-	7 425
Fournitures de fabrication	8 656	-
	<u>45 448</u>	<u>54 612</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	2 631 \$	789 \$	1 842 \$	1 342 \$
Équipement informatique	19 431	12 382	7 049	6 087
Outils	15 194	2 532	12 662	-
Système d'irrigation	11 501	6 326	5 175	6 325
	<u>48 757</u>	<u>22 029</u>	<u>26 728</u>	<u>13 754</u>

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2018			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Application Branché	51 508 \$	51 508 \$	- \$	10 302 \$

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Page 8

7. CRÉDITEURS

	2018	2017
Comptes fournisseurs et frais courus	193 849 \$	141 754 \$
À remettre à l'état	(1 529)	18 042
Salaires et vacances à payer	24 225	17 669
	<u>216 545</u>	<u>177 465</u>

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31/12/2017	Encais- sement	Constata- tion	Solde 31/12/2018
Corridor vert des 5 écoles	110 953 \$	190 728 \$	110 953 \$	190 728 \$
Corridor Darlington	-	13 032	-	13 032
Banque TD	-	120 110	-	120 110
	<u>110 953</u>	<u>323 870</u>	<u>110 953</u>	<u>323 870</u>

9. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000\$, portant intérêt au taux préférentiel plus 8,70%. Aucune garantie n'a été donné.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Risque de crédit

Dans le cours normal des activités, l'organisme consent du crédit à ses clients. L'organisme effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Risque du taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé à ce type de risque sur sa marge de crédit. Toutefois, le risque est réduit étant donné la courte échéance des instruments.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice courant.